

les critiques des membres de l'opposition, avant les discussions au comité, pendant ces discussions, et encore à l'heure actuelle. Ces critiques cadrent avec notre plaidoyer et les instances qu'ont présentées les divers organismes nationaux dont j'ai parlé.

Nous disposons maintenant de plus amples renseignements qu'on avait refusé de nous révéler pendant le débat à l'étape de la deuxième lecture. Ces renseignements nous ont été transmis par les fonctionnaires de la Commission de l'assurance-chômage, surtout au cours des délibérations du comité. Nous savons maintenant que l'augmentation des contributions envisagée varie entre 25 et 56 p. 100, tandis que nous pensions qu'elle s'établissait, en moyenne, à 30 p. 100. Et cette augmentation ne modifie en rien le régime des prestations. Nous savons maintenant que le montant des prestations sera inférieur à 25 millions bien que les cotisations supplémentaires versées par les employeurs et les travailleurs et la contribution supplémentaire du gouvernement du Canada rapporteront un supplément de recettes de 100 millions. Nous connaissons aussi certaines des raisons qui ont poussé le gouvernement, aux prises avec l'état dangereux où se trouvait la Caisse d'assurance-chômage, à recommander au Parlement cette année une méthode spéciale permettant de regarnir cette Caisse en dangereuse posture,—cette caisse de fiducie comme l'a appelée le gouverneur de la Banque du Canada,—dans la perspective du chômage qui pourrait exister au cours de l'automne de 1959 et de l'hiver de 1960.

Nous savons maintenant que les pertes subies par cette caisse de fiducie égalent à peu près le montant des contributions supplémentaires que cette mesure cherche à imposer aux deux groupes les plus importants des cotisants, les travailleurs et les employeurs du Canada. Nous savons que la perte réelle dépasse 10 millions,—perte effective,—et découle des placements par le comité d'investissements de quelques-unes des valeurs détenues par la Caisse d'assurance-chômage. Nous savons d'après la déposition que nous avons pu obtenir du gouverneur de la Banque du Canada qu'il y avait, et qu'il y a encore, une perte comptable d'après l'évaluation du marché d'il y a environ une semaine, de 62 millions, ce qui représente à l'heure actuelle une perte, effective et virtuelle, de 72 millions et sans doute que cette perte, s'ajoutant aux lourds prélèvements de fonds par suite du chômage étendu,—problème que le gouvernement était censé résoudre,—a mis le gouvernement dans la position épineuse, étant donné ses engagements à venir, de chercher à renflouer la caisse dont les fonds proviennent des trois grands

secteurs de la société canadienne,—caisse qui à un moment donné comptait plus de \$800 millions et dont, au début de nos délibérations, a-t-on révélé, la valeur comptable des titres s'élevait à environ 496 millions de dollars. Mais, comme le député de Welland l'a fait remarquer l'autre soir, cette caisse à l'heure actuelle, compte tenu de la valeur comptable et de la valeur négociable de ses titres, a un actif bien inférieur à 400 millions de dollars qui se rapproche de 350 millions.

Tenant compte de la somme qui a été nécessaire cette année pour assurer l'entretien des chômeurs ayant droit aux prestations, il est clair que si l'automne et l'hiver prochains le chômage est comparable, la caisse n'aura pas suffisamment d'argent pour fournir les prestations prévues par les arrangements contractuels sanctionnés par une loi du parlement, aux travailleurs du pays qui ont contribué, ainsi que les employeurs, le gouvernement et la population canadienne, à cette mesure d'assurance en prévision du chômage intense comme celui dont nous souffrons depuis dix-huit mois.

Telle est la situation. Les honorables vis-à-vis disent que nous retardons l'adoption d'un bill qui serait bien avantageux pour les travailleurs du pays. En supposant, aux fins de la discussion, que cet énoncé soit juste, n'oublions pas qu'il était question de ce bill dans le discours du trône, au mois de janvier dernier. N'oublions pas que nous, de ce côté-ci de la Chambre, avons à quatre reprises exhorté le gouvernement à présenter cette mesure législative dès le début de la présente session. N'oublions pas que le comité a terminé son étude de ce bill le 9 juin; au comité, le directeur des bureaux d'assurance-chômage nous a dit que pour que les prestations prévues par ce bill entrent en vigueur le 28 juin, il fallait que le bill soit étudié et adopté par le Parlement au plus tard le 11 juin.

En supposant que ses arguments soient justes, ce que je conteste, pour quelle raison le gouvernement n'a-t-il pas présenté cette mesure dès que le comité en eut fait rapport? Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas présenté ce bill au mois de janvier ou en février? La raison, je vous le dis sans hésiter, monsieur le président, c'est que malgré toute l'annonce faite dans le discours du trône, le gouvernement ne s'était fixé aucun programme. Voilà la raison de ces délais; et maintenant, alors que nous approchons de la fin de la session, en face de l'opposition que soulève cette mesure d'un bout à l'autre du pays, les honorables vis-à-vis prétendent que nous avons retardé l'adoption de cette mesure législative qui, selon eux, sera très avantageuse pour les employés et les